

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : SAINT AUBIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21390476600010

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DU GRAND DOLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Communal 211 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet


B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	46
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 867

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	748,87
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	848,10
3	Dépenses d'équipement brut / population	160,86
4	Encours de dette / population (2) (3)	586,83
5	DGF / population	162,40
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	35,53 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,04 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,97 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	69,19 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 235 893,19	1 321 944,41
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 86 051,22	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 321 944,41	1 321 944,41

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 252 664,91	2 172 542,41
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 80 122,50
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 252 664,91	2 252 664,91
TOTAL DU BUDGET (4)		3 574 609,32	3 574 609,32

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 840,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	176 420,00	176 420,00	176 420,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	332 080,00	0,00	299 332,00	299 332,00	299 332,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		333 920,00	0,00	476 752,00	476 752,00	476 752,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 800,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	40 133,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		215 933,59	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		549 853,59	0,00	646 752,00	646 752,00	646 752,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		589 141,19	589 141,19	589 141,19
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		589 141,19	589 141,19	589 141,19

TOTAL	549 853,59	0,00	1 235 893,19	1 235 893,19	1 235 893,19
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	86 051,22
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 321 944,41
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	86 500,00	0,00	81 739,00	81 739,00	81 739,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	300 000,00	0,00	43 100,00	43 100,00	43 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		386 500,00	0,00	124 839,00	124 839,00	124 839,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 200,00	0,00	38 700,00	38 700,00	38 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	207 576,16	0,00	86 051,22	86 051,22	86 051,22
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	470,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 000,00	0,00	156 633,59	156 633,59	156 633,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 550,00	0,00	60 700,00	60 700,00	60 700,00
Total des recettes financières		301 796,16	0,00	342 584,81	342 584,81	342 584,81
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		688 296,16	0,00	467 423,81	467 423,81	467 423,81

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	44 682,00		265 379,41	265 379,41	265 379,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	24 451,59		589 141,19	589 141,19	589 141,19
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		69 133,59		854 520,60	854 520,60	854 520,60

TOTAL	757 429,75	0,00	1 321 944,41	1 321 944,41	1 321 944,41
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 321 944,41
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	265 379,41
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	407 310,00	0,00	511 223,74	511 223,74	511 223,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	496 800,00	0,00	496 800,00	496 800,00	496 800,00
014	Atténuations de produits	15 191,00	0,00	15 191,00	15 191,00	15 191,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	321 000,00	0,00	341 529,57	341 529,57	341 529,57
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 240 301,00	0,00	1 364 744,31	1 364 744,31	1 364 744,31
66	Charges financières	33 000,00	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 280 501,00	0,00	1 398 144,31	1 398 144,31	1 398 144,31

023	Virement à la section d'investissement (4)	44 682,00	0,00	265 379,41	265 379,41	265 379,41
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	24 451,59	0,00	589 141,19	589 141,19	589 141,19
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		69 133,59	0,00	854 520,60	854 520,60	854 520,60

TOTAL	1 349 634,59	0,00	2 252 664,91	2 252 664,91	2 252 664,91
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 252 664,91
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	65 392,48	0,00	73 266,00	73 266,00	73 266,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	73 775,00	0,00	75 121,00	75 121,00	75 121,00
731	Fiscalité locale	507 287,00	0,00	560 193,00	560 193,00	560 193,00
74	Dotations et participations (3)	357 383,00	0,00	381 332,00	381 332,00	381 332,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	208 500,00	0,00	483 486,18	483 486,18	483 486,18
Total des recettes de gestion courante		1 222 337,48	0,00	1 583 398,18	1 583 398,18	1 583 398,18
76	Produits financiers	3,04	0,00	3,04	3,04	3,04
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 222 340,52	0,00	1 583 401,22	1 583 401,22	1 583 401,22

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		589 141,19	589 141,19	589 141,19
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		589 141,19	589 141,19	589 141,19

TOTAL	1 222 340,52	0,00	2 172 542,41	2 172 542,41	2 172 542,41
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	80 122,50
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 252 664,91
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	265 379,41	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	170 000,00	0,00	170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	176 420,00	0,00	176 420,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	299 332,00	0,00	299 332,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		589 141,19	589 141,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		646 752,00	589 141,19	1 235 893,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	86 051,22
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 321 944,41
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	511 223,74		511 223,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	496 800,00		496 800,00
014	Atténuations de produits	15 191,00		15 191,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	341 529,57	0,00	341 529,57
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	25 200,00	0,00	25 200,00
67	Charges spécifiques (9)	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 200,00	589 141,19	590 341,19
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		265 379,41	265 379,41
Dépenses de fonctionnement – Total		1 398 144,31	854 520,60	2 252 664,91

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 252 664,91
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	38 700,00	0,00	38 700,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	81 739,00	0,00	81 739,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	43 600,00	0,00	43 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	156 633,59	0,00	156 633,59
28	Amortissement des immobilisations		589 141,19	589 141,19
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		265 379,41	265 379,41
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 700,00		60 700,00
Recettes d'investissement – Total		381 372,59	854 520,60	1 235 893,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	86 051,22
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 321 944,41
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	73 266,00		73 266,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	75 121,00		75 121,00
731	Fiscalité locale	560 193,00		560 193,00
74	Dotations et participations (8)	381 332,00		381 332,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	483 486,18	0,00	483 486,18
76	Produits financiers	3,04	0,00	3,04
77	Produits spécifiques (8)	0,00	589 141,19	589 141,19
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 583 401,22	589 141,19	2 172 542,41

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	80 122,50
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 252 664,91
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		549 853,59	0,00	0,00	1 235 893,19	1 235 893,19	0,00	1 235 893,19	1 235 893,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 840,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	176 420,00	176 420,00	0,00	176 420,00	176 420,00
21	Immobilisations corporelles	332 080,00	0,00	0,00	299 332,00	299 332,00	0,00	299 332,00	299 332,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		333 920,00	0,00	0,00	476 752,00	476 752,00	0,00	476 752,00	476 752,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	175 800,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 133,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		215 933,59	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		549 853,59	0,00	0,00	646 752,00	646 752,00	0,00	646 752,00	646 752,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	86 051,22
---	------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 321 944,41
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		549 853,59	0,00	1 235 893,19	1 235 893,19	1 235 893,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	86 500,00	0,00	81 739,00	81 739,00	81 739,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	300 000,00	0,00	43 100,00	43 100,00	43 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		386 500,00	0,00	124 839,00	124 839,00	124 839,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 200,00	0,00	38 700,00	38 700,00	38 700,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	470,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	156 633,59	156 633,59	156 633,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 550,00	0,00	60 700,00	60 700,00	60 700,00
Total des recettes financières		94 220,00	0,00	256 533,59	256 533,59	256 533,59
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		480 720,00	0,00	381 372,59	381 372,59	381 372,59
021	Virement de la section de fonctionnement	44 682,00		265 379,41	265 379,41	265 379,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	24 451,59		589 141,19	589 141,19	589 141,19
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		69 133,59		854 520,60	854 520,60	854 520,60

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	86 051,22
---------------------------------------	------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 321 944,41
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	549 853,59	0,00	0,00	1 235 893,19	1 235 893,19	0,00	1 235 893,19	1 235 893,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 840,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
2031	Frais d'études	1 840,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	176 420,00	176 420,00	0,00	176 420,00
20415332	ADM : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	176 420,00	176 420,00	0,00	176 420,00
21	Immobilisations corporelles	332 080,00	0,00	0,00	299 332,00	299 332,00	0,00	299 332,00
2111	Terrains nus	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
2115	Terrains bâtis	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	32 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	7 500,00	0,00	0,00	8 510,00	8 510,00	0,00	8 510,00
21312	Bâtiments scolaires	5 000,00	0,00	0,00	78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	3 810,00	3 810,00	0,00	3 810,00
21318	Autres bâtiments publics	86 000,00	0,00	0,00	72 600,00	72 600,00	0,00	72 600,00
21321	Immeubles de rapport	2 000,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00
2138	Autres constructions	75 600,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	66 871,00	66 871,00	0,00	66 871,00
2152	Installations de voirie	10 800,00	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00
21538	Autres réseaux	6 500,00	0,00	0,00	18 750,00	18 750,00	0,00	18 750,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	8 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	2 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	0,00	38 691,00	38 691,00	0,00	38 691,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		333 920,00	0,00	0,00	476 752,00	476 752,00	0,00	476 752,00

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	175 800,00	0,00		170 000,00	170 000,00		170 000,00	170 000,00
1641	Emprunts en euros	174 800,00	0,00		168 000,00	168 000,00		168 000,00	168 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	40 133,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	40 133,59	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		215 933,59	0,00	0,00	170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		549 853,59	0,00	0,00	646 752,00	646 752,00	0,00	646 752,00	646 752,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19
198	Neutralisation des amortissements	0,00			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		549 853,59	0,00	1 235 893,19	1 235 893,19	1 235 893,19
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	86 500,00	0,00	81 739,00	81 739,00	81 739,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	36 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	30 700,00	0,00	14 385,00	14 385,00	14 385,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	10 000,00	0,00	8 302,00	8 302,00	8 302,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotations équip.territoires ruraux transf	0,00	0,00	54 162,00	54 162,00	54 162,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	5 000,00	0,00	4 890,00	4 890,00	4 890,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	300 000,00	0,00	43 100,00	43 100,00	43 100,00
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	43 100,00	43 100,00	43 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		386 500,00	0,00	124 839,00	124 839,00	124 839,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 200,00	0,00	38 700,00	38 700,00	38 700,00
10222	FCTVA	26 000,00	0,00	31 500,00	31 500,00	31 500,00
10226	Taxe d'aménagement	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00	7 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	470,00	0,00	500,00	500,00	500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	470,00	0,00	500,00	500,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	156 633,59	156 633,59	156 633,59
276348	Créance Autres communes	2 000,00	0,00	156 633,59	156 633,59	156 633,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	58 550,00	0,00	60 700,00	60 700,00	60 700,00
Total des recettes financières		94 220,00	0,00	256 533,59	256 533,59	256 533,59
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		480 720,00	0,00	381 372,59	381 372,59	381 372,59
021	Virement de la section de fonctionnement	44 682,00		265 379,41	265 379,41	265 379,41
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	24 451,59		589 141,19	589 141,19	589 141,19
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	24 451,59		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		581 042,50	581 042,50	581 042,50
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00		8 098,69	8 098,69	8 098,69

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		69 133,59		854 520,60	854 520,60	854 520,60

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 349 634,59	0,00	0,00	2 252 664,91	2 252 664,91	0,00	2 252 664,91	2 252 664,91
011	Charges à caractère général (3)	407 310,00	0,00	0,00	511 223,74	511 223,74	0,00	511 223,74	511 223,74
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	496 800,00	0,00		496 800,00	496 800,00		496 800,00	496 800,00
014	Atténuations de produits	15 191,00	0,00		15 191,00	15 191,00		15 191,00	15 191,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	321 000,00	0,00	0,00	341 529,57	341 529,57	0,00	341 529,57	341 529,57
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 240 301,00	0,00	0,00	1 364 744,31	1 364 744,31	0,00	1 364 744,31	1 364 744,31
66	Charges financières	33 000,00	0,00		25 200,00	25 200,00		25 200,00	25 200,00
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 200,00			1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		40 200,00	0,00	0,00	33 400,00	33 400,00		33 400,00	33 400,00
Total des dépenses réelles		1 280 501,00	0,00	0,00	1 398 144,31	1 398 144,31	0,00	1 398 144,31	1 398 144,31
023	Virement à la section d'investissement	44 682,00			265 379,41	265 379,41		265 379,41	265 379,41
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	24 451,59			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		69 133,59			854 520,60	854 520,60		854 520,60	854 520,60

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 252 664,91
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 222 340,52	0,00	2 172 542,41	2 172 542,41	2 172 542,41
013	Atténuations de charges (2)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	65 392,48	0,00	73 266,00	73 266,00	73 266,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	73 775,00	0,00	75 121,00	75 121,00	75 121,00
731	Fiscalité locale	507 287,00	0,00	560 193,00	560 193,00	560 193,00
74	Dotations et participations (2)	357 383,00	0,00	381 332,00	381 332,00	381 332,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	208 500,00	0,00	483 486,18	483 486,18	483 486,18
Total des recettes de gestion des services		1 222 337,48	0,00	1 583 398,18	1 583 398,18	1 583 398,18
76	Produits financiers	3,04	0,00	3,04	3,04	3,04
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3,04	0,00	3,04	3,04	3,04
Total des recettes réelles		1 222 340,52	0,00	1 583 401,22	1 583 401,22	1 583 401,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	589 141,19	589 141,19	589 141,19
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	589 141,19	589 141,19	589 141,19

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	80 122,50
--	------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 252 664,91
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 349 634,59	0,00	0,00	2 252 664,91	2 252 664,91	0,00	2 252 664,91	2 252 664,91
011	Charges à caractère général (4)	407 310,00	0,00	0,00	511 223,74	511 223,74	0,00	511 223,74	511 223,74
6042	Achats de prestations de services	25 000,00	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	52 700,00	0,00	0,00	52 700,00	52 700,00	0,00	52 700,00	52 700,00
60621	Combustibles	42 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
60622	Carburants	16 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	300,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6067	Fournitures scolaires	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	300,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
61521	Entretien terrains	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	46 000,00	0,00	0,00	38 400,00	38 400,00	0,00	38 400,00	38 400,00
6161	Multirisques	23 200,00	0,00	0,00	4 212,00	4 212,00	0,00	4 212,00	4 212,00
6168	Autres primes d'assurance	24 500,00	0,00	0,00	43 336,74	43 336,74	0,00	43 336,74	43 336,74
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00	0,00	22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
6188	Autres frais divers	410,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00	0,00	7 100,00	7 100,00	0,00	7 100,00	7 100,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6238	Divers	300,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	400,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	6 600,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00		875,00	875,00	0,00	875,00	875,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	16 000,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	16 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	496 800,00	0,00		496 800,00	496 800,00		496 800,00	496 800,00
6331	Versement mobilité	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 500,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	291 000,00	0,00		294 300,00	294 300,00		294 300,00	294 300,00
64112	SFT, indemnité de résidence	150,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
64113	NBI	5 800,00	0,00		6 700,00	6 700,00		6 700,00	6 700,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	1 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	10 800,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
64131	Rémunérations	21 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
64138	Primes et autres indemnités	450,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
64168	Autres emplois aidés	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	6 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	50 400,00	0,00		51 000,00	51 000,00		51 000,00	51 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	81 500,00	0,00		81 500,00	81 500,00		81 500,00	81 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 650,00	0,00		1 450,00	1 450,00		1 450,00	1 450,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	150,00	0,00		150,00	150,00		150,00	150,00

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 700,00	0,00		1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
014	Atténuations de produits	15 191,00	0,00		15 191,00	15 191,00		15 191,00	15 191,00
739211	Attribution de compensation	15 191,00	0,00		15 191,00	15 191,00		15 191,00	15 191,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	321 000,00	0,00	0,00	341 529,57	341 529,57	0,00	341 529,57	341 529,57
65311	Indemnités de fonction	45 600,00	0,00		45 600,00	45 600,00	0,00	45 600,00	45 600,00
65313	Cotisations de retraite	1 900,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
65315	Formation	450,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
65568	Autres contributions	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00		43 524,57	43 524,57	0,00	43 524,57	43 524,57
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	233 000,00	0,00		180 500,00	180 500,00	0,00	180 500,00	180 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 240 301,00	0,00	0,00	1 364 744,31	1 364 744,31	0,00	1 364 744,31	1 364 744,31
66	Charges financières	33 000,00	0,00		25 200,00	25 200,00		25 200,00	25 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
67	Charges spécifiques (4)	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 200,00			1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 200,00			1 200,00	1 200,00		1 200,00	1 200,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		40 200,00	0,00	0,00	33 400,00	33 400,00		33 400,00	33 400,00

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		1 280 501,00	0,00	0,00	1 398 144,31	1 398 144,31	0,00	1 398 144,31	1 398 144,31
023	Virement à la section d'investissement	44 682,00			265 379,41	265 379,41		265 379,41	265 379,41
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	24 451,59			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19
6811	Dot. amort. immos incorporelles	24 451,59			589 141,19	589 141,19		589 141,19	589 141,19
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		69 133,59			854 520,60	854 520,60		854 520,60	854 520,60

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 222 340,52	0,00	2 172 542,41	2 172 542,41	2 172 542,41
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	65 392,48	0,00	73 266,00	73 266,00	73 266,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	5 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	1 336,00	1 336,00	1 336,00
70328	Autres droits stationnement et location	5 332,48	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
7066	Redevances services à caractère social	25 000,00	0,00	39 500,00	39 500,00	39 500,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	20 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	9 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	60,00	0,00	30,00	30,00	30,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	73 775,00	0,00	75 121,00	75 121,00	75 121,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	9 417,00	9 417,00	9 417,00
73221	FNGIR	45 700,00	0,00	45 704,00	45 704,00	45 704,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	28 075,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
731	Fiscalité locale	507 287,00	0,00	560 193,00	560 193,00	560 193,00
73111	Impôts directs locaux	470 587,00	0,00	522 593,00	522 593,00	522 593,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	36 400,00	0,00	37 300,00	37 300,00	37 300,00
73154	Droits de place	300,00	0,00	300,00	300,00	300,00
74	Dotations et participations (3)	357 383,00	0,00	381 332,00	381 332,00	381 332,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	137 500,00	0,00	138 600,00	138 600,00	138 600,00
741121	DSR des communes	138 600,00	0,00	150 500,00	150 500,00	150 500,00
741127	DNP des communes	13 500,00	0,00	14 100,00	14 100,00	14 100,00
744	FCTVA	3 500,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
74718	Autres participations Etat	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	39 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74788	Autres	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	12 966,00	0,00	13 115,00	13 115,00	13 115,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	5 000,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
74888	Autres	117,00	0,00	117,00	117,00	117,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	208 500,00	0,00	483 486,18	483 486,18	483 486,18
752	Revenus des immeubles	33 945,65	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
75821	Excédent budgets annexes administratifs	16 554,35	0,00	289 986,18	289 986,18	289 986,18
75888	Autres	158 000,00	0,00	143 500,00	143 500,00	143 500,00
Total des recettes de gestion des services		1 222 337,48	0,00	1 583 398,18	1 583 398,18	1 583 398,18
76	Produits financiers	3,04	0,00	3,04	3,04	3,04
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3,04	0,00	3,04	3,04	3,04
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 222 340,52	0,00	1 583 401,22	1 583 401,22	1 583 401,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		589 141,19	589 141,19	589 141,19
77681	Neutralisation des amortissements	0,00		589 141,19	589 141,19	589 141,19
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		589 141,19	589 141,19	589 141,19

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 570 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 570 000,00									
00000113239	CREDIT AGRICOLE	04/11/2013	27/12/2013	27/03/2014	200 000,00	F		3,660	3,660		T	P	O	A-1
00000343745	CREDIT AGRICOLE	24/12/2015	16/01/2016	24/03/2016	200 000,00	F		2,140	2,140		T	P	O	A-1
00000545481	CREDIT AGRICOLE	26/12/2016	29/12/2016	24/03/2017	700 000,00	F		1,580	1,580		T	P	O	A-1
00000879248	CREDIT AGRICOLE	22/08/2018	26/11/2018	21/02/2019	250 000,00	F		1,490	1,490		T	P	O	A-1
00002247388	CREDIT AGRICOLE	02/12/2019	15/12/2019	15/03/2019	200 000,00	F		0,890	0,890		T	P	O	A-1
08913215	BP BOURGOGNE FRANCHE COMTE	12/04/2022	14/04/2022	25/07/2022	300 000,00	F		0,890	0,890		T	C	O	A-1
245073	CREDIT AGRICOLE				245 000,00	F		3,200	3,200		T	P	O	A-1
LT080007	CREDIT AGRICOLE				475 000,00	F		3,770	3,770		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 570 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 535 263,93					167 061,97	24 993,57	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 535 263,93					167 061,97	24 993,57	0,00	0,00
00000113239		0,00	A-1	92 086,61	6,00	F		3,660	14 158,62	2 760,62	0,00	0,00
00000343745		0,00	A-1	139 471,39	13,00	F		2,140	9 409,00	2 909,52	0,00	0,00
00000545481		0,00	A-1	509 818,70	13,00	F		1,580	34 871,37	7 849,19	0,00	0,00
00000879248		0,00	A-1	205 765,38	16,00	F		1,490	11 475,98	3 001,98	0,00	0,00
00002247388		0,00	A-1	162 104,72	11,00	F		0,890	12 858,03	1 399,89	0,00	0,00
08913215		0,00	A-1	285 000,00	9,00	F		0,890	30 000,00	2 436,38	0,00	0,00
245073		0,00	A-1	98 547,13	7,00	F		3,200	11 818,97	3 012,63	0,00	0,00
LT080007		0,00	A-1	42 470,00	3,00	F		3,770	42 470,00	1 623,36	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 535 263,93					167 061,97	24 993,57	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	2,00	6,00	6,00	2,00	8,00
Adjoint technique	C	2,00	2,00	4,00	4,00	2,00	6,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		8,00	3,00	11,00	11,00	3,00	14,00

SAINT AUBIN - Budget Communal 211 - BP - 2023

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				32 455,40		
Adjoint d'animation	C	ANIM	385	4 485,50	A A	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	385	16 998,20	A A	CDD CDD
Adjoint technique	C	TECH	385	10 971,70	A A	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				32 455,40		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2023

Présenté par Le Maire (1),

A Saint-Aubin, le 20/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Saint-Aubin, le 20/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Annelyse BOUGAUD - procuration donnée à Jean-Yves ROY	
Annie PERNOUX - procuration donnée à Maryline VERNEZ	
Clotilde BACHUT	
David CHANIET	
Dominique BLAYON - procuration donnée à Laurent PERROT	
Dominique DEWALLY	
François DAUBIGNEY	
François MAIRET	
Frédéric POUTHIER	
Jacky BOGNON	
Jean-Yves ROY	
Laurent PERROT	
Maryline VERNEZ	
Maud DUC-SALVATORI	
Philippe JEUNET	
Thierry CATALANO	
Valérie CHEVRIAUT	
Virginie VADANS-WINCKLER	
Véronique MICHAUD	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.